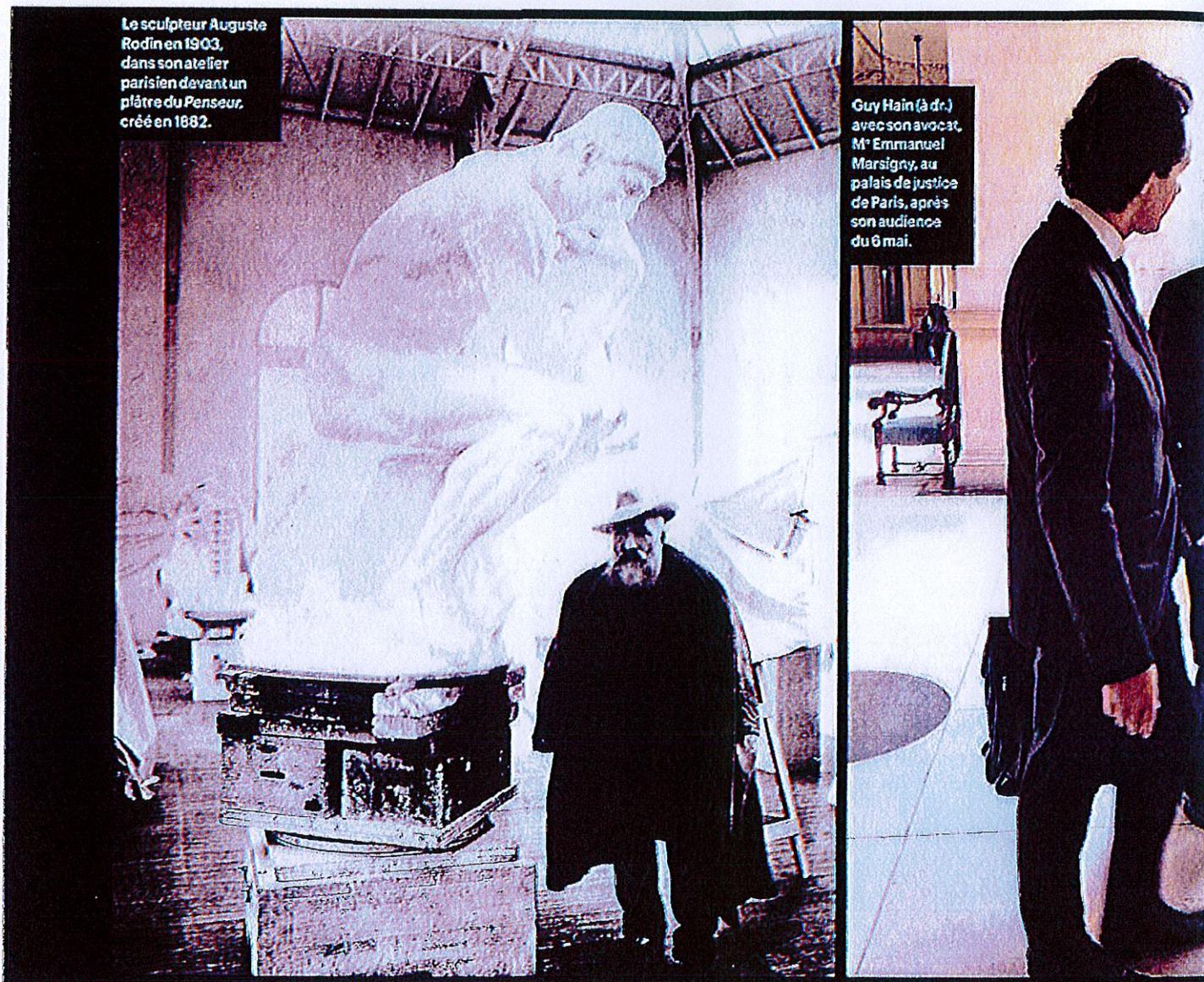




grand angle | l'affaire



Le sculpteur Auguste Rodin en 1903, dans son atelier parisien devant un plâtre du *Penseur*, créé en 1882.

Guy Hain (à dr.) avec son avocat, M^e Emmanuel Marsigny, au palais de justice de Paris, après son audience du 6 mai.

LE COPIEUR DE RODIN

Plusieurs fois condamné pour avoir fabriqué et vendu de faux bronzes du célèbre sculpteur français, **Guy Hain, 73 ans, est de nouveau poursuivi**. La cour d'appel de Paris doit se prononcer le 1^{er} juillet.

PAR BRENDAN KEMMET ET STÉPHANE SELLAMI



Le tribunal expose
des scellés saisis
chez Guy Hain en
2000 : des copies
en bronze du
Penseur et d'*Eve au
rocher* réalisées
par le prévenu.

'*Age d'airain*, *Le Penseur*, *Eve au rocher*, *L'Eternel Printemps* et une tête de *Saint-Jean-Baptiste*. Il ne s'agit pas d'une vente aux enchères de Rodin, mais des cinq statues sous scellé remontées des tréfonds du palais de justice de Paris, le 6 mai. L'épilogue d'une histoire débutée voilà trente ans avec, comme personnage central, Guy Hain, 73 ans, un « collectionneur passionné avec du flair », selon un magistrat, mais aussi un faussaire multirécidiviste haut de gamme qui a su jouer habilement des règles particulières du monde de la sculpture. Dans la plupart des disciplines artistiques, les choses sont simples : seule l'œuvre originale, exemplaire unique signé par l'artiste, est authentique. Chez les sculpteurs, c'est plus complexe. Ainsi les

chefs-d'œuvre d'Auguste Rodin (1840-1917) étaient, de son vivant, dupliqués en toute légalité en plusieurs versions (bronze, plâtre...) au moyen de moules et grâce au travail d'artisans choisis par l'artiste, comme les fondeurs de bronze (lire l'encadré p. 53).

Rien ne destinait Guy Hain, ce fils de marchands de fruits et légumes de Gravelines, dans le Nord, à une carrière artistique. D'abord employé de banque, il vend des produits vétérinaires après son service militaire, puis en fabrique. Durant l'une de ses tournées, il découvre les bronzes animaliers chez un vétérinaire de la Manche. Coup de foudre. « Petit à petit, j'ai acheté des statues dans les salles de vente, explique-t-il à la cour. J'ai commencé à avoir une réputation de collectionneur. Avec mon stock, je suis monté à Paris.



Le copieur



Guy Hain, 73 ans, est poursuivi devant la cour d'appel de Paris pour avoir écopulé de faux Rodin.

C'est dans ce modeste hôtel de banlieue parisienne, où Guy Hain louait trois chambres, que la police a saisi 33 bronzes et un plâtre en mai 2013.



Le fondeur



En 1992, une expertise judiciaire (à dr.) met en évidence une falsification sur le socle de L'Age d'airain (ci-dessous), un bronze vendu par Guy Hain comme une copie ancienne.



L'atelier Rudier, fondeur attiré de Rodin, à Malakoff (Hauts-de-Seine), a fait l'objet d'un reportage du photographe Robert Doisneau, en 1950.



Guy Hain travaillait dans le respect de la tradition, comme le montre ce bronze, fixé à son socle avec des rivets, à l'ancienne.

au Louvre des antiquaires. » Il ouvre une galerie, mais ne s'arrête pas là. « En 1986, je rencontre Georges Rudier et je deviens éditeur de bronze. »

Rudier, un nom qui compte sur ce marché. Fondateurs attirés de Rodin de son vivant, les Rudier travaillent ensuite exclusivement pour le musée Rodin. Leur monopole prend fin sur une fâcherie, quand l'œuvre tombe dans le domaine public, en 1982 - ce qui permet à n'importe quel fondeur, sous conditions, de reproduire et de vendre des bronzes du sculpteur. Une aubaine pour l'ex-VRP, qui peut alors travailler en exclusivité avec le fondeur.

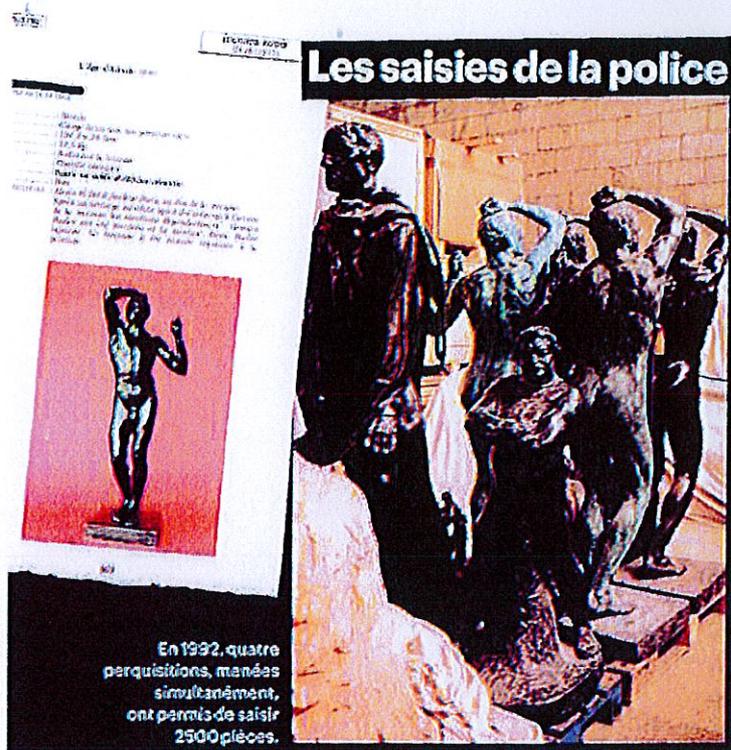
Il efface la mention « reproduction »

En 1989, un monumental *Age d'airain* fabriqué par Guy Hain, mais présenté comme une reproduction ancienne de Rodin signée Rudier, est vendu aux enchères 3,5 millions de francs (500 000 euros) à Drouot ! L'acheteur ? Christian Pellerin, le bâtisseur du quartier de La Défense (Hauts-de-Seine), qui en fera... un porte-serviettes. Le baron Marcel Bich (l'inventeur du stylo Bic), l'ex-député RPR et patron de casinos Georges Tranchant, ou Claude Dray, riche homme d'affaires assassiné en 2011, investissent eux aussi dans les productions de Guy Hain.

En 1990, il rachète une fonderie à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône). « Il s'était entouré de gens très compétents, rapporte l'expert en art Gilles Perrault, son "ennemi intime". Son fondeur était meilleur ouvrier de France et un autre employé réalisait les

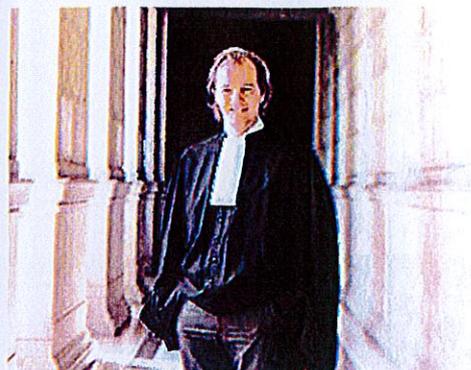
Un bronze présenté comme ancien vendu 500 000 euros

moules en élastomère. Ça marchait très fort. Il a fait ça de manière industrielle. » Le faussaire avait deux stocks : l'un pour les bronzes qu'il avait achetés afin d'en recréer des moules, l'autre pour les pièces qu'il avait fondues lui-même. A l'époque, Guy Hain habite Mandres-les-Roses (Val-de-Marne). On y a gardé le souvenir d'un homme « hyper discret » qui louait une maison de maître « sans signe extérieur de richesse ». Un renseignement anonyme pousse cependant la police à s'intéresser à sa fonderie. Ses ouvriers l'ont dénoncé, « parce qu'il ne payait pas leurs cotisations sociales ». Début 1992, quatre perquisitions sont menées simultanément. Au total, 1100 bronzes de 98 sculpteurs sont saisis : Rodin, Maillol, Bourdelle, Claudel, Carpeaux... 20 tonnes. « Tout était dans un entrepôt de la police, une vraie caverne d'Ali Baba, témoigne l'expert Gilles Perrault. Les statues avaient été démontées : 2500 pièces sous scellés, placées dans des caisses. A quatre, ça nous a pris un an et demi pour les reconstituer, classer puis expertiser. Il y avait des bronzes, finis ou pas finis, mais aussi des plâtres confiés avant 1980 par le musée Rodin à la fonderie Rudier pour faire des reproductions. Un plâtre, ça vaut jusqu'à 300 000 euros. » L'enquête révélera que, sur les œuvres finies, Guy Hain faisait effacer à la meuleuse la mention obligatoire « reproduction » pour la



remplacer par la signature « Alexis Rudier, fondeur, Paris ». Un tour de passe-passe illégal. Entre 1986 et 1994, Hain aurait écoulé 6 000 statues pour près de 20 millions d'euros faisant le bonheur des salles d'enchères : Drouot, Rambouillet, Christie's, ou Sotheby's. Plus de 2,5 millions d'euros transitent par les comptes de son épouse Solange. La suite, c'est un retentissant procès à Lure (Haute-Saône) en 1997, puis en appel à Besançon (Doubs) en 2001. Guy Hain écope de quatre ans de prison ferme, qu'il effectuera en plusieurs fois, et de 2 millions de francs d'amende pour contrefaçon, débit d'œuvres contrefaites et escroquerie.

Il ne s'arrête pas pour autant. En avril 1999, le musée Rodin dénonce de nouvelles contrefaçons produites par Guy Hain. La police retrouve sa trace dans des ventes aux enchères et des salons à Antibes, Saint-Tropez, Lille, Dijon ou Poitiers. Selon l'enquête, il aurait déniché une autre fonderie et disposerait d'une réserve de bronzes, dans un hangar. Sa femme lui aurait servi de prête-nom auprès de nombreux commissaires priseurs. Ces derniers précisent que « les pièces mises en vente leur étaient systématiquement présentées comme anciennes et provenant d'une collection familiale. Elles leur étaient livrées au dernier moment pour (qu'ils n'aient) pas le temps de les expertiser ». Nouvelles perquisitions, donc, et saisie de plus de 200 bronzes et plâtres, dont une tête monumentale du *Penseur*, de 26 kg. Dans le garage d'un pavillon en face de sa maison, les enquêteurs découvrent « un atelier avec du matériel de patine et de ciselure, des



“ Mon client est devenu un concurrent du musée Rodin ”

Pour M^e Emmanuel Marsigny, son avocat, Guy Hain n'est pas un faussaire.

Que reproche-t-on précisément à votre client ?

De contrefaire l'œuvre de Rodin. En droit, pour qu'il y ait contrefaçon, il faut démontrer une violation du droit patrimonial ou du droit moral de l'artiste. Pour les artistes dont l'œuvre est tombée dans le domaine public, comme Rodin, la violation du droit patrimonial ne peut pas exister. Or, l'atteinte au droit moral de Rodin par mon client n'a jamais été démontrée. Pour la bonne et simple raison que Guy Hain, en son temps, éditait en bronze des modèles de Rodin à partir de moules ou de plâtres qu'il avait acquis ou obtenu dans le cadre des accords passés avec la maison Rudier, qui était depuis la fin du XIX^e siècle l'un des fondeurs de Rodin. Il y a, par ailleurs, un raisonnement alambiqué qui consiste à soutenir que l'absence de la mention « reproduction » fait croire qu'il s'agit d'une œuvre « authentique ou originale » et que la confusion qui pourrait en découler dans l'esprit du public porterait atteinte au droit moral associé à l'œuvre de Rodin.

Les reproductions de votre client ne portent donc pas atteinte à l'œuvre de Rodin ?

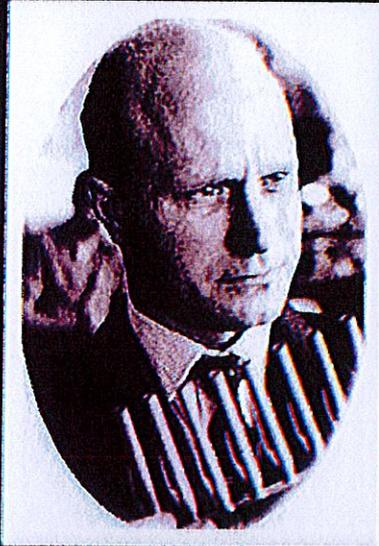
Bien au contraire ! Qu'est-ce qui porte le plus atteinte à l'œuvre de l'artiste ? Vendre à des milliers de touristes des reproductions de piètre qualité du *Penseur* ou bien réaliser une fonte au sable fin, fidèle à la tradition, comme le faisait M. Hain ? Pourquoi le baron Bich ou Christian Pellerin, qui sont loin d'être des idiots, ont-ils acheté des bronzes à mon client ? Parce qu'ils savaient qu'il s'agissait d'œuvres de superbe qualité !

Alors pourquoi votre client est-il toujours dans le collimateur de la justice ?

Dans les années 1980, Guy Hain a gêné certains intérêts au sein du musée Rodin parce que les bronzes qu'il vendait, avec Georges Rudier, étaient tellement beaux qu'il est devenu un concurrent commercial. Il gênait aussi certaines personnes qui écoulaient sur le marché mondial de l'art des bronzes faussement présentés comme ayant été fondus par la maison Rudier. Mon client parcourait les salles de ventes pour détecter les faux !

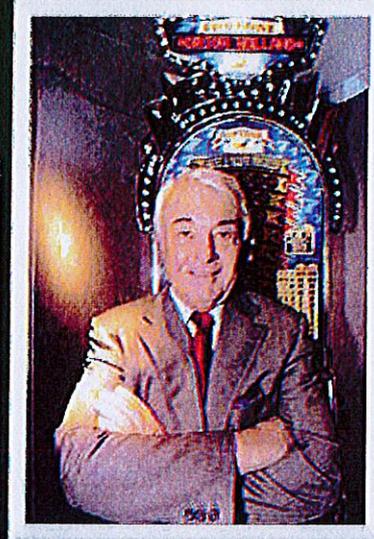


Ils ont acheté des pièces de Guy Hain



... Christian Palfarin, le bâtisseur du quartier de La Défense (Hauts-de-Seine), ici en 2003...

Parmi les clients célèbres de Guy Hain, le baron Marcel Bich (1914-1994), l'inventeur du stylo Bic...



... ou encore Georges Tranchant, patron d'un groupe de casinos et ancien député RPR (ici en 2004).

Il continue de hanter les salles de vente et les brocantes

outils et des chutes de bronze ». Le musée Rodin réclame alors la restitution, entre autres, d'un plâtre datant de l'époque où Hain avait un contrat d'exclusivité avec Rudier, et veut surtout récupérer le cachet de Rodin créé par les Rudier. Devant la cour, Guy Hain s'explique : « Georges Rudier avait trois cachets, dans un tiroir de sa salle à manger. Il m'en a donné un. » Le fondeur est mort en 1994. Sollicité, l'avocat du musée n'a pas souhaité réagir.

De nouveau condamné en 2009 et 2012 par la cour d'appel de Paris pour contrefaçon, débit d'œuvres contrefaites et tromperie, le faussaire saisit la Cour de cassation, qui ordonne qu'il soit rejugé. « M. Hain est très procédurier », s'agace l'avocat général, ce 6 mai. L'intéressé enlève sa gabardine et chausse des lunettes, pour consulter un tas de papiers. Il parle de complot, inspecte les scellés : « Ça, c'est à moi. Ce bronze-là n'avait pas de socle. » Le président Christian Fauqué l'interroge sur ses activités. « Je suis, disons, "grillé" sur le marché. Je ne suis plus éditeur. Mais je ne suis pas faussaire. Les bronzes ne sont pas des pièces originales. Ils ont été produits à des dizaines de milliers d'exemplaires du vivant des sculpteurs. » L'expert Gilles Perrault ne dit pas autre chose : « Les bronzes sont des reproductions. Cet *Eternel Printemps*

a été fait vers 1986 par surmoulage d'un autre bronze de Rodin. On veut faire croire que c'est une œuvre ancienne. Le simple fait de ne pas indiquer "reproduction" constitue une contrefaçon. » Le président lui demande s'il est facile de reconnaître une reproduction. « Ce n'est pas évident, reprend l'expert. Les productions de M. Hain sont toujours de qualité, réalisées dans la tradition. Une reproduction comme celle-là vaut de 3 000 à 4 000 euros. Un original d'époque avoisine les 560 000 euros. » L'expert s'avance maintenant vers *Eve au rocher*. « Avec la marque "Alexis Rudier", ça peut valoir 1 million d'euros pour un non-connaisseur. Elle porte le cachet A. Rodin. C'est extrêmement trompeur. » Un magistrat lui demande si la qualité est comparable. « Oui, M. Hain travaillait très bien. » Les compliments n'empêchent pas M^e Marsigny de dénoncer le « manque de crédibilité » de l'expert : « M. Perrault a été condamné par la juridiction civile de Paris pour un catalogue de Camille Claudel. Il y a glissé une pièce qui n'est pas de Claudel et a ensuite faussement identifié l'œuvre. »

Un drôle d'expert

Quelques jours après l'audience du 6 mai, Gilles Perrault nous reçoit au milieu de sculptures de son atelier rue de la Paix, à Paris. Ces accusations ? Selon lui, il s'agit d'un simple « différend commercial » avec la petite-nièce de Camille Claudel, remontant à 1993, sur un catalogue de la sculptrice. « J'ai seulement été condamné à lui rembourser les frais de catalogue. S'il

PHOTOS © RUE DES ARCHIVES LESAGE/SIPA F. GUILLOT/AFP R. CÉSAR/LEEMAGE P. TOURNEBU/TEUFENDANCE FLOUE DR



Le plaignant: le musée Rodin



Le musée Rodin, rue de Varenne, à Paris, demande la restitution de pièces ayant servi à Guy Hain, dont le cachet du sculpteur, créé par la fonderie Rudier.

y avait un jugement pour faux, je ne serais plus expert près la Cour de cassation.»

Le 6 mai, l'avocat général a demandé dix-huit mois de prison, une peine qui sera confondue avec celle prononcée en 2001 et déjà purgée par Guy Hain. « Il ne faut pas le renvoyer en prison, au regard de son âge, mais il faut faire en sorte qu'il s'arrête. » Il requiert donc l'interdiction définitive d'exercer « toute activité commerciale dans le domaine des œuvres d'art ». Hain se dit « assommé », caresse un bronze. « C'est dans le domaine public », balbutie-t-il. Les sculptures sont remballées. La cour doit rendre son arrêt le 1^{er} juillet. Mais, avec Guy Hain, qui n'a pas souhaité nous répondre, c'est une histoire sans fin. Gilles Perrault estime que 2 500 de ses œuvres se promènent dans la

L'expert



En 1992, Gilles Perrault, expert près la cour de Cassation, recense les œuvres saisies par la justice chez Guy Hain.

nature. D'ailleurs, une autre affaire l'attend déjà. En mai 2013, les policiers l'ont interpellé dans un hôtel de banlieue, où il louait trois chambres. Ils sont repartis avec 33 bronzes et un plâtre. Le fou de Rodin affirme qu'il a tout acquis dans des brocantes. Une expertise est en cours. En attendant, Guy Hain continue de se lever à l'aube pour hanter braderies et salles de ventes. Et, de temps en temps, rapporte son avocat, il repère un faux Rodin, qu'il se fait fort de dénoncer. ●

Œuvre originale, reproduction ou faux... Ce que dit la loi



Auguste Rodin est mort en 1917 et a légué son œuvre à l'Etat. A charge pour ce dernier de créer un musée. L'artiste est tombé dans le domaine public en 1982: tout le monde peut, depuis, reproduire son œuvre. Avec, toutefois, des obligations: en 1968, le code général des impôts limite le nombre de reproductions possible d'un bronze original à huit

exemplaires numérotés de 1 à 8, plus quatre autres, numérotées de I à IV. Par ailleurs, un décret du 3 mars 1981 du ministre de la Culture oblige les fondeurs à mentionner « reproduction » sur l'œuvre « de manière lisible et indélébile ».

« Le droit de reproduction mériterait d'être complété », estime l'expert Gilles Perrault, qui milite pour qu'un millésime soit systématiquement apposé. Un bronze est « rarement une pièce unique », précise-t-il, mais par essence une reproduction d'une sculpture en glaise, par exemple. Pour l'avocat de Guy Hain, M^e Emmanuel

Marsigny, il s'agit d'un « problème juridique extrêmement complexe ».

Avant 1968, « il n'existait aucun texte relatif à la numérotation des bronzes », des centaines de milliers de bronzes ont donc été édités dans le monde, sans numéro. De plus, les reproductions de Hain étant « de grande qualité », voire « exceptionnelle » selon lui, elles ne « dénaturent en rien le travail des artistes tombés dans le domaine public ». Du coup, « l'atteinte au droit moral des ayants droit ne peut lui être reprochée. Il ne peut donc y avoir de contrefaçon ». La justice, pour l'heure, pense le contraire.